

<https://www.aefinfo.fr/depeche/708681>

Erwin Canard

7 min read

## Nicole Belloubet annonce le renforcement des contrôles des établissements scolaires privés sous contrat

"Faute de régulation suffisante, l'enseignement privé sous contrat est confronté à un certain nombre de dérives", estime Marie-Pierre Monier, sénatrice socialiste, lors d'un débat au palais du Luxembourg sur l'enseignement privé, le 6 mars 2024. Nicole Belloubet reconnaît que "nous avons pris conscience" des manquements des contrôles. La ministre de l'Éducation nationale indique alors que la "démarche" de les renforcer, entreprise ces dernières années, "doit se poursuivre" : "Il y a une montée en puissance à développer sur l'ensemble de ces contrôles".



Nicole Belloubet, au Sénat, le 6 mars 2024. Capture d'écran / Sénat

Après les affaires Stanislas ([lire sur AEF info](#)) et Amélie Oudéa-Castéra ([lire sur AEF info](#)), le groupe sénatorial Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) a organisé un débat, le 6 mars 2024, intitulé "Enseignement privé sous contrat : quelles modalités de contrôle de l'État et quelle équité des moyens vis-à-vis de l'enseignement public ?".

Marie-Pierre Monier (SER) considère que "l'affaire Stanislas a permis de mettre en lumière une vérité qui se faisait jusqu'alors à bas bruit : faute de régulation suffisante, le privé sous contrat est confronté à un certain nombre de dérives". Et de citer "des cours de religion obligatoires, des critiques de l'IVG, la promotion de l'abstinence, etc."

Par conséquent, interroge-t-elle, "comment concevoir que des établissements financés à 73 % par de l'argent public n'acceptent pas de se soumettre aux règles qui leur sont édictées ?"

"L'enseignement privé sous contrat ne peut demeurer un État dans l'État" (M.-P. Monier)

Selon la sénatrice, le "cadre légal n'est pas respecté faute de volonté suffisante des pouvoirs publics". Elle rappelle qu'un [rapport](#) de juin 2023 de la Cour des comptes démontre que le contrôle financier des établissements scolaires privés sous contrat était "largement inappliqué", que le contrôle pédagogique était "minimaliste" et le contrôle administratif "effectué seulement ponctuellement". À cela s'ajoute le fait que la "mixité sociale et scolaire est en net recul" dans ces établissements, poursuit Marie-Pierre Monier, qui assène : "L'enseignement privé sous contrat ne peut demeurer un État dans l'État".

En réponse, la ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, rappelle d'abord que "la liberté de l'enseignement constitue un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République" qui "ne saurait exclure l'existence de l'enseignement privé ni l'octroi d'une aide de l'État à cet enseignement". Cette liberté, poursuit-elle, "s'exerce dans le respect de la Constitution et de la loi" ; dès lors, il est "normal que l'État contrôle" l'enseignement privé sous contrat, qu'il "veille au respect des programmes, à la liberté de conscience et au bien-être des élèves".

La ministre affirme que le gouvernement a "voulu renforcer ce contrôle ces dernières années". Pour preuve, le "renfort de 60 [ETP](#) en 2023 dans les académies pour monter en puissance sur le contrôle des établissements privés sous contrat", afin que "les

inspecteurs s'assurent que le contrat soit bien respecté", indique Nicole Belloubet. Elle explique également que le ministère a "élaboré un vade-mecum sur les contrôles pédagogiques pour les corps d'inspection". Le contrôle administratif est, lui, "mis en œuvre de manière progressive", nuance la ministre, tandis que le ministère "commence à mettre en place une programmation de contrôles financiers".

"Il y a une montée en puissance à développer sur l'ensemble de ces contrôles" (N. Belloubet)

La ministre reconnaît alors que "nous avons pris conscience" des manquements des contrôles, et affirme que la "démarche" de les renforcer "doit se poursuivre". "Il y a une montée en puissance à développer sur l'ensemble de ces contrôles", reconnaît-elle.

Nicole Belloubet affirme en outre que le protocole d'accord signé avec l'enseignement catholique améliorera la situation. Celui-ci, qui "se décline en un ensemble d'actions en cours de mises en œuvre et prochainement évaluées" ([lire sur AEF info](#)), va permettre de jouer sur trois axes, précise la ministre : "Améliorer l'information aux familles, renforcer la mixité sociale en favorisant la modulation des tarifs en fonction des revenus des parents, et renforcer l'accueil des élèves à besoins particuliers".

Ainsi, alors qu'il existe déjà, insiste la ministre, "des dotations supplémentaires aux établissements au sein desquels la mixité est la plus forte", le gouvernement est "extrêmement attentif à la parité des financements et à l'exercice des contrôles". Ainsi, "les résultats que donneront la mise en place du protocole ainsi que le renforcement des contrôles nous permettront de mieux objectiver ce que sont les établissements privés sous contrat".

"dix contrôles financiers en 2023 sur 7 500 établissements privés sous contrat"

En conclusion du débat, la sénatrice de Paris (SER) Colombe Brossel se "félicite du renforcement des contrôles annoncé par la ministre". "Mais dix contrôles financiers en 2023 [chiffre donné par Nicole Belloubet] sur 7 500 établissements privés sous contrat, ce n'est pas à la hauteur des enjeux", regrette l'élue, de même que "60 ETP supplémentaires, certes, mais il y a 30 académies...".

Colombe Brossel interroge alors Nicole Belloubet : "Quand est-ce que vous allez mettre une vraie équité de traitement entre le privé et le public ?". Pour illustrer son propos, elle cite le "dernier exemple" en date : le fait que "le privé sera préservé des suppressions de postes" enseignants à la rentrée prochaine, où "seul le public est mis à contribution, comme ce qui se passe à Paris" ([lire sur AEF info](#)).

Plus tôt, la ministre assurait que "l'État ne favorise pas l'enseignement privé par rapport au public, comme le montre l'amélioration du taux d'encadrement dans le public ou le développement de formations attractives dans des secteurs défavorisés, telles que des sections internationales en REP".

### **Nicole Belloubet interrogée sur les innovations du privé et son caractère propre**

Plusieurs sénatrices et sénateurs ont interrogé Nicole Belloubet au cours de ce débat sur l'enseignement privé. Max Brisson (LR) a par exemple demandé si la ministre comptait "étudier les modalités de réussite du privé sous contrat pour y trouver peut-être des clefs qui pourraient bénéficier à l'enseignement public". "Il y a dans le privé des innovations qui méritent d'être regardées avec intérêt", a-t-elle affirmé, assurant "ne vouloir en aucun cas opposer les secteurs d'enseignement".

Pierre Ouzoulias (CRCE) a lui demandé à Nicole Belloubet s'il y avait "l'assurance que l'État ne subventionne pas des tâches de caractère propre des établissements privés, ce qui serait en totale contradiction avec la séparation de l'Église et de l'État". "Les valeurs de la République sont premières, les établissements privés sous contrat sont tenus d'enseigner aux élèves ces valeurs, dont la laïcité. A cela peuvent s'y ajouter des options autour de ce que le caractère propre peut porter, mais ils doivent respecter les valeurs de la République", indique la ministre.

Generated with Reader Mode